



- U
 - Ucs
 - UE
 - UEa
 - UEb
 - UEc
 - UL
 - 1AU
 - 1AUa
 - 1AUb
 - 1AUc
 - 2AU
 - 2AUa
 - A
 - AI
 - AULc
 - AULs
 - AULsm
 - Na
 - Nh
 - Nhc
 - Ns
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L.130-1
 - Zone non aedificandi
 - Emplacement Réserve
 - Boisement à conserver au titre du L.123-1-7°
 - Secteur en attente de projet
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement
 - Zone de préemption départementale
 - Parcelle bénéficiant du régime forestier
 - Voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - Site archéologique
 - Recul minimal d'implantation des constructions
 - Élément de paysage à préserver au titre du L.123-1-7° - Chêne pyramidal

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Caractéristiques	Bénéficiaire
1.	Aménagement du carrefour entre la rue de l'Étang et l'ancienne RD 919 bis	321 m²	Commune
2.	Célestin d'une dalle béton	1 - 4 m	Commune
3.	Célestin d'une dalle béton pour la zone d'urbanisation future sur la RD 7	1 - 10 m	Commune
4.	Célestin d'une dalle béton	1 - 4 m	Commune
5.	Célestin d'une dalle béton placée entre la Bourgade et le Centre Bourg	1 - 5 m	Commune
6.	Célestin d'une dalle béton placée entre la Bourgade et le Centre Bourg	101 m²	Commune